

Objet de la délibération : 26.09.07 / 120 – ARRET DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2026

Le Maire rappelle que conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le conseil municipal doit arrêter le procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire propose l'arrêt du Procès-Verbal du 29 juin 2026.

Après présentation du rapport, le conseil Municipal, à xx voix pur, xx voix contre et xx abstentions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 29 juin 2026,

Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent l'arrêter ou demandent à le rectifier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

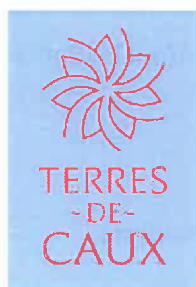


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermerville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 07 septembre 2026

26.09.07 / 120 – ARRET DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2026

	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
En exercice	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	20	11	9	29

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, LEPELLETIER Lise, ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : COUSIN Sophie, HUBY Pascal, DUJARDIN Stéphane, LECARON Caroline, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric , DALIBERT Sandra, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand.

Absent : CAVELIER Stéphane

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
COUSIN Sophie	Evan DUBOC
HUBY Pascal	Gauthier PATTOU
DUJARDIN Stéphane	Julie BAILLE
LECARPENTIER Stéphane	Lise LEPELLETIER
MARC Delphine	Jean-Marc LEBLOND
DAMBRY Frédéric	Dominique LEPRON
DALIBERT Sandra	Cyrielle ROSCHENKO
MAUGER-LAVENU Joëlle	Fabienne GESLAIN
LEROY Bertrand	Patrice VIOLETTE

Secrétaire de séance : Angéline TESSON

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 10/09/2026

Date de mise en ligne : 11/09/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 07 septembre 2026

**26.09.07 / 121 – FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) : APPROBATION DU
PROJET ALSH, RESTAURANT SCOLAIRE AVEC PLAN DE FINANCEMENT**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	20	11	9	29

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, LEPELLETIER Lise, ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : COUSIN Sophie, HUBY Pascal, DUJARDIN Stéphane, LECARON Caroline, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric , DALIBERT Sandra, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand.

Absent : CAVELIER Stéphane

Pouvoir :

<u>Absent</u>	<u>Mandataire</u>
COUSIN Sophie	Evan DUBOC
HUBY Pascal	Gauthier PATTOU
DUJARDIN Stéphane	Julie BAILLE
LECARPENTIER Stéphane	Lise LEPELLETIER
MARC Delphine	Jean-Marc LEBLOND
DAMBRY Frédéric	Dominique LEPRON
DALIBERT Sandra	Cyrielle ROSCHENKO
MAUGER-LAVENU Joëlle	Fabienne GESLAIN
LEROY Bertrand	Patrice VIOLETTE

Secrétaire de séance : Angéline TESSON

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 10/09/2026

Date de mise en ligne : 11/09/2026

Objet de la délibération : 26.09.07 / 121 – FONDS NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT) : APPROBATION DU PROJET ALSH, RESTAURANT SCOLAIRE AVEC PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique que le dossier déposé au titre de la DSIL 2026 n'a pas été retenu dans le cadre de la première programmation DETR – DSIL attribuée en juillet dernier en raison d'un surgel de l'enveloppe intervenu avant les décisions préfectorales. Cette enveloppe s'élevait à 2 549 884€ pour le Département de Seine Maritime. Les informations récoltées précédemment indiquaient que la commune aurait été soutenue par une subvention dont le montant restait non communiqué. Le surgel a nécessité un nouvel arbitrage et le dossier de Terres-de-Caux n'a pas été lauréat considérant qu'une subvention DETR avait été obtenue.

Après une saisine du préfet par Monsieur le Maire, il a été proposé à la commune de déposer un dossier au titre du FNADT qui soutient les projets d'investissement en matière d'aménagement du territoire. Ce dernier a été déposé rapidement le 5 août.

Parmi les pièces du dossier, il convient de transmettre, pour le compléter, une délibération approuvant le projet et le plan de financement. C'est l'objet de la présente délibération.

Monsieur le Maire rappelle ainsi que la commune s'inscrit pleinement dans une démarche exemplaire de transition politique par la création de la commune nouvelle en 2017 qui a permis de rationaliser les équipements notamment en regroupant les écoles en 3 sites dont une école maternelle unique pour toute la commune nouvelle.

Cette démarche est également environnementale en conciliant développement urbain, préservation des ressources et amélioration du cadre de vie de ses habitants. Cette ambition se traduit par une politique d'aménagement responsable et durable, fondée sur les principes de sobriété foncière et de revitalisation des espaces déjà urbanisés.

Engagée dans les dynamiques nationales de revitalisation territoriale (ORT) et bénéficiaire du programme Petites Villes de Demain, la commune porte une vision de développement équilibré visant à renforcer son attractivité tout en préservant son identité et ses atouts paysagers. Cette stratégie s'appuie notamment sur le renforcement de l'armature urbaine existante à travers la densification maîtrisée des secteurs déjà bâtis, limitant ainsi l'étalement urbain et la consommation de nouveaux espaces naturels.

Consciente de la richesse de son patrimoine naturel et agricole, la commune s'attache à préserver durablement les milieux naturels et les terres cultivées qui participent à la qualité de vie locale, à la biodiversité et à l'économie agricole du territoire. Cette volonté répond aux objectifs nationaux de lutte contre l'artificialisation des sols et d'atteinte de la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette » à travers l'adoption du PLUi applicable depuis le 1^{er} janvier 2026.

Par ailleurs, la collectivité mène une action volontariste en faveur du renouvellement urbain par la résorption des friches. Avec le concours de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie), plusieurs opérations de démolition et de recyclage foncier sont engagées afin de requalifier des sites dégradés, reconquérir des espaces stratégiques et créer de nouvelles opportunités de développement au sein du tissu urbain existant.

À travers ces différentes actions, la commune affirme son engagement en faveur d'un aménagement durable, sobre en foncier et respectueux de l'environnement, tout en répondant aux besoins de logements, de services et d'équipements nécessaires au dynamisme et à l'avenir de son territoire

Après présentation du rapport, le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de construction des salles de motricité, d'un préau, d'une cour de récréation pour l'école Camille Claudel mutualisé avec un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la construction d'un restaurant scolaire, Considérant le programme du projet réalisé sur l'ancienne friche de la caserne des pompiers décliné comme suit :

La création de la restauration scolaire et de l'ALSH pour 589,50 m² comprend :

- *La création d'un hall d'entrée mutualisé, avec l'école maternelle Camille Claudel,*
- *Des salles de motricités mutualisé avec l'ALSH*
- *Un local technique mutualisé*

Un préau et une cour extérieure mutualisée de 1150 m² viennent accompagner cette construction

- Deux salles à manger distinctes, pour les enfants de l'école maternelle Camille Claudel et les enfants de l'école élémentaire Jean-Loup Chrétien,
 - Un espace cuisine composé d'un office, un self (pour les enfants de l'école élémentaire), une laverie, un local de stockage/épicerie, un local à usage de stockage des déchets,
 - Les locaux du personnel de cuisine : bureau, vestiaires et sanitaires,
 - Un hall d'entrée distinct avec sanitaires G & F pour les enfants de l'école élémentaire,
- L'ALSH disposera en mutualisation avec l'école maternelle de :
- Une salle d'activités, avec local de stockage attenant et kitchenette,
 - Une salle de motricité, attenante la salle d'activités et séparée par une cloison mobile de manière à former un espace modulable,
 - Les locaux du personnel : bureaux administratifs et salle de réunion,
 - Des sanitaires G & F, ainsi que des sanitaires adultes H & F.

Ce grand projet a pour objectif de :

- Rationaliser les espaces en regroupant les cantines scolaires (dispersées sur 2 sites distincts sur Fauville-en-Caux,
- Sécuriser les déplacements des enfants par le regroupement des espaces en un lieu situé entre les écoles maternelle et élémentaire sans sortie sur les voies publiques
- Mutualiser les espaces entre la salle de motricité de l'école maternelle et les salles d'activités liées à l'ALSH, ainsi que les espaces extérieurs (préau, cour de récréation / évolution extérieure)
- Lever des indices de cavités n° 134&135
- Reconstruire la ville sur la ville par la démolition d'une friche
- Poursuivre la continuité pédagogique dans les nouvelles salles de motricité qui seront climatisées et accueillir les personnes fragiles en cas de canicule par la modularité des salles

Vu le Fonds National d'Aménagement et de développement du Territoire (FNADT) qui apporte le soutien de l'Etat, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire,

Vu le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 €	Subvention FNADT souhaitée	200 000,00 €	6,80%
Etudes	274 015,21 €	328 818,25 €	Aides publiques (1) :		
Travaux	2 655 072,55 €	3 186 087,06 €	Union européenne	0,00 €	0,00%
Matériel	13 628,29 €	16 353,95 €	ETAT hors FNADT : DETR 20%	588 543,21 €	20,00%
Rémunérations	0,00 €	0,00 €	ETAT hors FNADT (à préciser)	0,00 €	
Autres (2 et 3)	0,00 €	0,00 €	Région	0,00 €	
			Département	432 000,00 €	14,68%
			EPCI	0,00 €	
			Commune	0,00 €	0,00%
			Autres (2) CAF	500 026,00 €	16,99%
Sous-total :	2 942 716,05 €	3 531 259,26 €	Sous-total :	1 720 569,21 €	58,47%
			Autofinancement		
			Fonds propres	496 146,84 €	16,86%
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Recettes prévisionnelles en lien avec le projet	0,00 €	0,00%
			Emprunts CAF à 0% sur 10 ans	726 000,00 €	24,67%
			Crédit-bail	0,00 €	
			Autres (2)	0,00 €	0,00%
TOTAUX	2 942 716,05 €	3 531 259,26 €		2 942 716,05 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 5 abstentions,

VALIDE le projet de construction des salles de motricité, d'un préau, d'une cour de récréation pour l'école Camille Claudel mutualisé avec un Accueil de Loisirs Sans Hébergement et la construction d'un restaurant scolaire comprenant :

La création de la restauration scolaire et de l'ALSH pour 589,50 m² comprend :

- La création d'un hall d'entrée mutualisé, avec l'école maternelle Camille Claudel,
- Des salles de motricités mutualisé avec l'ALSH
- Un local technique mutualisé

Un préau et une cour extérieure mutualisée de 1150 m² viennent accompagner cette construction

La restauration scolaire de 457,60 m² disposera des éléments suivants :

- Deux salles à manger distinctes, pour les enfants de l'école maternelle Camille Claudel et les enfants de l'école élémentaire Jean-Loup Chrétien,
- Un espace cuisine compose d'un office, un self (pour les enfants de l'école élémentaire), une laverie, un local de stockage/épicerie, un local a usage de stockage des déchets,
- Les locaux du personnel de cuisine : bureau, vestiaires et sanitaires,
- Un hall d'entrée distinct avec sanitaires G & F pour les enfants de l'école élémentaire,

L'ALSH disposera en mutualisation avec l'école maternelle de :

- Une salle d'activités, avec local de stockage attenant et kitchenette,
- Une salle de motricité, attenante la salle d'activités et séparée par une cloison mobile de manière à former un espace modulable,
- Les locaux du personnel : bureaux administratifs et salle de réunion,
- Des sanitaires G & F, ainsi que des sanitaires adultes H & F.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet ,

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 €	Subvention FNADT souhaitée	200 000,00 €	6,80%
Etudes	274 015,21 €	328 818,25 €	Aides publiques (1) :		
Travaux	2 655 072,55 €	3 186 087,06 €	Union européenne	0,00 €	0,00%
Matériel	13 628,29 €	16 353,95 €	ETAT hors FNADT : DETR 20%	588 543,21 €	20,00%
Rémunérations	0,00 €	0,00 €	ETAT hors FNADT (à préciser)	0,00 €	
Autres (2 et 3)	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
			Région		
			Département	432 000,00 €	14,68%
			EPCI	0,00 €	
			Commune	0,00 €	0,00%
			Autres (2) CAF	500 026,00 €	16,99%
Sous-total :	2 942 716,05 €	3 531 259,26 €	Sous-total :	1 720 569,21 €	58,47%
			Autofinancement		
			Fonds propres	496 146,84 €	16,86%
Recettes générées par l'investissement (4)	0,00 €	0,00 €	Recettes prévisionnelles en lien avec le projet	0,00 €	0,00%
			Emprunts CAF à 0% sur 10 ans	726 000,00 €	24,67%
			Crédit-bail	0,00 €	
			Autres (2)	0,00 €	0,00%
TOTAUX	2 942 716,05 €	3 531 259,26 €		2 942 716,05 €	100,00%

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FNADT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance

Angeline TESSON

Le Maire,
Jean-Marc VASSE

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis



Objet de la délibération : 26.09.07 / 122 – SECURITE – FOURNITURE, INSTALLATION, POSE ET MAINTENANCE DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CAUX SEINE AGGLO – INTENTION D'ADHESION AU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE

Dans le cadre du portage intercommunal en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, Caux Seine agglomération accompagne les communes de son territoire dans la mise en place, le déploiement et la supervision des dispositifs de vidéoprotection.

Afin d'assurer la continuité et la pérennité de ce dispositif, Caux Seine agglomération envisage la constitution d'un groupement de commandes pour permettre aux communes intéressées de mutualiser leurs besoins, de bénéficier d'une procédure coordonnée et de rechercher des conditions techniques et financières optimisées.

À ce stade, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'intention de la commune de participer au projet de groupement de commandes, pour pouvoir en tant que de besoin accéder aux commandes nécessaires, notamment pour la maintenance des équipements de vidéo protection, préalablement à l'approbation de la convention constitutive par le Conseil communautaire de Caux Seine agglomération.

L'adhésion définitive de la commune à la convention constitutive du groupement de commandes fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal, après approbation de ladite convention par le Conseil communautaire de Caux Seine agglomération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à une démarche mutualisée en matière de vidéoprotection ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- **d'acter l'intention de la commune de Terres-de-Caux de participer au projet de groupement de commandes porté par Caux Seine agglomération pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;**
- **de préciser que l'adhésion définitive de la commune fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal, après approbation de la convention par le Conseil communautaire de Caux Seine agglomération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à transmettre cette intention d'adhésion à Caux Seine agglomération.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

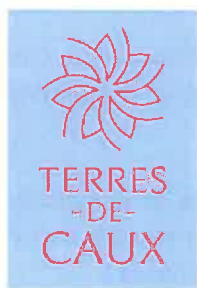


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 07 septembre 2026

**26.09.07 / 122 – SECURITE – FOURNITURE, INSTALLATION, POSE ET
MAINTENANCE DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION – GROUPEMENT
DE COMMANDES AVEC CAUX SEINE AGGLO – INTENTION D'ADHESION
AU PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	21	10	9	30

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, LECARON Caroline, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, LEPELLETIER Lise, ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : COUSIN Sophie, HUBY Pascal, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric , DALIBERT Sandra, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand.

Absent : CAVELIER Stéphane

Pouvoir :

Absent	Mandataire
COUSIN Sophie	Evan DUBOC
HUBY Pascal	Gauthier PATTOU
DUJARDIN Stéphane	Julie BAILLE
LECARPENTIER Stéphane	Lise LEPELLETIER
MARC Delphine	Jean-Marc LEBLOND
DAMBRY Frédéric	Dominique LEPRON
DALIBERT Sandra	Cyrielle ROSCHENKO
MAUGER-LAVENU Joëlle	Fabienne GESLAIN
LEROY Bertrand	Patrice VIOLETTE

Secrétaire de séance : Angéline TESSON

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 10/09/2026

Date de mise en ligne : 11/09/2026

Objet de la délibération : 26.09.07 / 123 – ESPACE DE SANTE, BAIL A CONSTRUCTION : MODIFICATION DE LA DUREE

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 2 février 2026, a donné son accord pour la signature d'un bail à construction avec Messieurs SENIORIS et BERNARD, chirurgiens-dentistes, pour une durée initiale de 18 ans. Ce projet s'inscrivait dans le cadre de la réalisation d'un équipement dédié à l'exercice de leur activité professionnelle sur un terrain communal.

Dans le cadre du financement de ce projet, les organismes prêteurs des chirurgiens-dentistes ont formulé la demande que la durée du bail soit portée à 20 ans, afin d'aligner celle-ci sur la durée des emprunts contractés. Cette modification permet ainsi de sécuriser le financement et de garantir la cohérence juridique et financière de l'opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 25.12.08/110 en date du 8 décembre 2025,

Vu le Permis d'Aménager accordé en date du 30 juin 2025 et son modificatif accordé le 22 janvier 2026,

Considérant la délibération du 2 février 2026 validant le projet de bail à construction d'une durée de 18 ans et autorisant Monsieur le Maire à signer le bail avec Messieurs SENIORIS et BERNARD, ou la personne morale de leur choix dans laquelle ils seront personnellement associés et dont ils se porteront caution personnelle.

Considérant la demande des organismes bancaires visant à faire coïncider la durée du bail à construction avec celle des emprunts, fixée à 20 ans,

Considérant le projet de bail à construction modifié, dont la durée est désormais fixée à 20 ans, les autres clauses restant inchangées,

Considérant l'avis favorable de France Domaine, consulté en date du 27 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet de bail à construction d'une durée de 20 ans avec Messieurs SENIORIS et BERNARD, ou la personne morale de leur choix dans laquelle ils seront personnellement associés et dont ils se porteront caution personnelle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail à construction, dont le projet est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



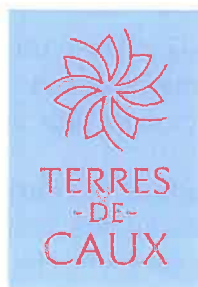
Le Maire,

Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermerville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**
Réunion du 07 septembre 2026

**26.09.07 / 123 – ESPACE DE SANTE, BAIL A CONSTRUCTION :
MODIFICATION DE LA DUREE**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	21	10	9	30

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, LECARON Caroline, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, LEPELLETIER Lise, ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : COUSIN Sophie, HUBY Pascal, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric , DALIBERT Sandra, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand.

Absent : CAVELIER Stéphane

Pouvoir :

Absent	Mandataire
COUSIN Sophie	Evan DUBOC
HUBY Pascal	Gauthier PATTOU
DUJARDIN Stéphane	Julie BAILLE
LECARPENTIER Stéphane	Lise LEPELLETIER
MARC Delphine	Jean-Marc LEBLOND
DAMBRY Frédéric	Dominique LEPRON
DALIBERT Sandra	Cyrielle ROSCHENKO
MAUGER-LAVENU Joëlle	Fabienne GESLAIN
LEROY Bertrand	Patrice VIOLETTE

Secrétaire de séance : Angéline TESSON

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 10/09/2026

Date de mise en ligne : 11/09/2026

Objet de la délibération : **26.09.07 / 124 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX SINISTRES DES INCENDIES EN FRANCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique inédite.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Terres-de-Caux tient à apporter son soutien et faire montre de sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Terres-de-Caux contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € à la Protection civile,

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'apporter un soutien financier en faveur des communes sinistrées par les incendies en France,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de la somme de 1 000 € auprès de la protection civile,

CHARGE Monsieur le Maire d'informer les services de la protection civile de l'attribution de l'aide,

INSCRIT la dépense à l'article 65748 du Budget 2026,

CHARGE Monsieur le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON



Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 07 septembre 2026

**26.09.07 / 124 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE
AUX SINISTRES DES INCENDIES EN FRANCE**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	21	10	9	30

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, LECARON Caroline, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, LEPELLETIER Lise, ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : COUSIN Sophie, HUBY Pascal, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric , DALIBERT Sandra, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand.

Absent : CAVELIER Stéphane

Pouvoir :

Absent	Mandataire
COUSIN Sophie	Evan DUBOC
HUBY Pascal	Gauthier PATTOU
DUJARDIN Stéphane	Julie BAILLE
LECARPENTIER Stéphane	Lise LEPELLETIER
MARC Delphine	Jean-Marc LEBLOND
DAMBRY Frédéric	Dominique LEPRON
DALIBERT Sandra	Cyrielle ROSCHENKO
MAUGER-LAVENU Joëlle	Fabienne GESLAIN
LEROY Bertrand	Patrice VIOLETTE

Secrétaire de séance : Angéline TESSON

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 10/09/2026

Date de mise en ligne : 11/09/2026

Objet de la délibération : 26.09.07 / 125 – BUDGET PRINCIPAL TERRES DE CAUX – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2026 en date du 27/04/2026,

Considérant que l'opération d'investissement « cavités souterraines », doit être augmentée de 10 000 € pour effectuer des sondages, et que le fonds Barnier va être sollicité pour une prise en charge des dépenses à hauteur de 50%, une DM d'un montant de 10 000 € doit être effectuée en dépenses et en recettes,

Considérant que les études nécessaires aux travaux de l'opération « Espace Santé » doivent être intégrées dans les comptes de travaux, il est nécessaire d'effectuer une opération d'ordre en dépense et en recette à hauteur de 40 000 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

<i>Investissement</i>			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
2031 (20) : Frais d'études - 01 - 255	10 000,00	1321 (13) : Subv. non transf. Etat, - 01 - 255	10 000,00
2151 (041) : Réseaux de voirie - 01	40 000,00	2031 (041) : Frais d'études - 01	40 000,00
Total dépenses :	50 000,00	Total recettes :	50 000,00
Total dépenses :	50 000,00	Total recettes :	50 000,00

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance
Angéline TESSON

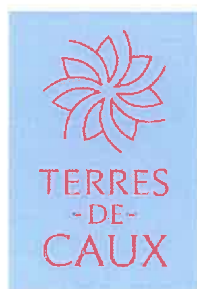


Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermouville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 07 septembre 2026

**26.09.07 / 125 – BUDGET PRINCIPAL TERRES
DE CAUX – DECISION MODIFICATIVE N°1**

En exercice	NOMBRE CONSEILLERS MUNICIPAUX			
	Présents	Absents	Pouvoir	Votants
31	21	10	9	30

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre, à dix-huit heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un août deux mil vingt-six, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Etaient présents :

VASSE Jean-Marc, SINEAU-PATRY Cécile, DUBOC Evan, LEPRON Dominique, HEBERT Alain, LEBLOND Jean-Marc, BLOND Eric, LECARON Caroline, LE BALIDEC Charlotte, DESCHAMPS Axelle, HAVET Aurélie, BAILLE Julie, LEPELLETIER Lise, ROSCHENKO Cyrielle, LECLAND Nelson, PATTOU Gauthier, TESSON Angeline, VIOLETTE Patrice, GESLAIN Fabienne, LENOIR Stéphanie, MECHIN Jean-Michel.

Absents excusés : COUSIN Sophie, HUBY Pascal, DUJARDIN Stéphane, MARC Delphine, LECARPENTIER Stéphane, DAMBRY Frédéric, DALIBERT Sandra, MAUGER-LAVENU Joëlle, LEROY Bertrand.

Absent : CAVELIER Stéphane

Pouvoir :

Absent	Mandataire
COUSIN Sophie	Evan DUBOC
HUBY Pascal	Gauthier PATTOU
DUJARDIN Stéphane	Julie BAILLE
LECARPENTIER Stéphane	Lise LEPELLETIER
MARC Delphine	Jean-Marc LEBLOND
DAMBRY Frédéric	Dominique LEPRON
DALIBERT Sandra	Cyrielle ROSCHENKO
MAUGER-LAVENU Joëlle	Fabienne GESLAIN
LEROY Bertrand	Patrice VIOLETTE

Secrétaire de séance : Angéline TESSON

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 10/09/2026

Date de mise en ligne : 11/09/2026